Elisa Lisiero

# Coopérateurs guanneliens entre appartenance à la famille guanélienne, la coresponsabilité ecclésiale, le dialogue et l'acceptation de la diversité

(PARTIE I)

## 1. Introduction

Tout d'abord, je voudrais remercier le Président des Coopérateurs Guanelliens pour l'invitation adressée au Dicastère au nom de l'Association et pour l'opportunité de partager avec vous tous qui participez à ce moment de l'Assemblée certains aspects qui, je l'espère, vous aideront sur le chemin des membres laïcs d'une association qui constitue la troisième branche de la famille guannelienne.

La réflexion que je vous propose découle de l'écoute de votre parcours et du dialogue avec ceux qui coordonnent et accompagnent votre parcours en ce moment ; en même temps, je souhaite proposer quelques coordonnées pour comprendre la position ecclésiale de votre réalité, qui fait partie d'un panorama très large et agrégé.

J'ai divisé mon intervention en deux parties, chacune étant suivie d'un moment de débat, avec des questions et des interventions. Dans la première partie, je commencerai par quelques références au protagonisme laïc qui traverse l'histoire de l'Église depuis des siècles, afin de montrer comment les réalités agrégatives d'aujourd'hui sont en continuité avec les vagues de mouvements ecclésiaux qui ont traversé l'histoire de l'Église au fil du temps. Je poursuivrai donc avec un regard précis sur la matrice charismatique de nombreuses réalités agrégatives afin de mettre en lumière certaines caractéristiques du « charisme originel ». Enfin, je parlerai des réalités laïques agrégatives qui sont nées du charisme commun à un ou plusieurs instituts de vie consacrée (CII), afin de spécifier la mission des laïcs en leur sein.

## 2. Le cadre historique des agrégations ecclésiales pré- et post-conciliaires

Après le Concile Vatican II, il y eut un essor de groupes laïcs qui prirent avant tout le visage des mouvements et des nouvelles communautés, caractérisés par certains éléments communs, malgré les particularités et caractéristiques de chaque réalité. Parmi les aspects communs, auxquels nous reviendrons, il y a l'origine charismatique, c'est-à-dire le fait d'être né d'un charisme défini comme « original ». Les mouvements et nouvelles communautés ont été accompagnés d'autres phénomènes associatifs qui ont souvent en commun avec les mouvements à la fois leur origine charismatique et leur nature purement laïque. À cet égard, le document *Iuvenescit Ecclesia*, n° 2, déclare : « Avant et après le Concile Vatican II, de nombreuses agrégations ecclésiales sont apparues et constituent une grande ressource pour le renouveau de l'Église et pour la « conversion pastorale et missionnaire » urgente de toute la vie ecclésiale. À la valeur et à la richesse de toutes les associations traditionnelles, caractérisées par des objectifs particuliers, ainsi que des Instituts de Vie Consacrée et des Sociétés de Vie Apostolique, s'ajoutent ces réalités plus récentes qui peuvent être décrites comme des agrégations des mouvements religieux, ecclésiaux et nouvelles communautés. »

[Types d'associations reconnues par la DLFV] En travaillant dans la DLFV, j'ai pu identifier certains types de ces réalités, reconnues au niveau international, en arrivant à une classification : parmi elles, il y a des associations issues du charisme d'un institut religieux au profil similaire au

vôtre ; d'une confrérie ; d'une intuition de spiritualité ou d'apostolat ; ou d'anciennes organisations catholiques internationales de l'[1]OCI.

[Origine lointaine] Ces phénomènes associatifs qui étaient post-conciliaires ou apparus avant le Concile Vatican II peuvent être insérés dans un cadre historique beaucoup plus large, du moins selon une interprétation qui note leur continuité avec les grands courants de mouvements présents dans l'Église depuis l'époque apostolique. En 1998, le cardinal Ratzinger de l'époque, lors du Congrès mondial des mouvements ecclésiaux, a présenté une lecture similaire sur la naissance de ces phénomènes, les retraçant jusqu'à cinq grandes vagues de mouvements qui se sont succédés au fil du temps, dont la présence a conduit à une revitalisation du tissu ecclésial.

*Il s'agit, précisément, du monachisme missionnaire, qui s'est développé de manière florissante avec Grégoire le Grand (590-604), jusqu'à Grégoire II (715-731) et Grégoire III (731-741), jouant un rôle important dans le processus d'évangélisation de l'Europe et bénéficiant du soutien de la papauté. Au Xe siècle, le mouvement de Cluny, avec son profil « dévotionnel et renouveau », a joué un rôle d'importance absolue dans l'essor de la réforme grégorienne, d'une importance fondamentale pour la reconstruction de la liberté de l'Église. Le mouvement évangélique a eu lieu au XIIIe siècle, mené par les deux grands protagonistes, saint François et saint Dominique, défenseurs d'un retour à l'Évangile dans sa pureté originelle et aussi partisans d'une action évangélisatrice, confiée à la « nouvelle classe d'annonceurs », avec une large gamme d'actions bien au-delà de l'Église locale. Le XVIe siècle vit d'autres mouvements d'évangélisation, notamment celui des Jésuites, partisans de l'action missionnaire à l'échelle mondiale, aux côtés des Dominicains et des Franciscains. Enfin, le XIXe siècle fut relié à des mouvements d'où sont nées des congrégations dédiées à la mission, à l'éducation et à la charité.*

[Origine proxime] En plus d'une origine lointaine de ces phénomènes associatifs, il est également possible d'identifier, selon les chercheurs, une origine proxime, les retraçant jusqu'aux associations catholiques répandues en Europe entre le XIXe et le XXe siècle, *avec une implication majoritairement laïque et une forte dépendance à la hiérarchie. Parmi les réalités agrégées, l'Action catholique se distingue par son développement remarquable, par l'organisation capillaire des laïcs et par son action éminemment éducative. C'est précisément de l'Action catholique que naissent diverses Organisations Catholiques Internationales (OCI), actives dans divers domaines sociaux faisant partie d'importantes organisations internationales, telles que l'ONU. Beaucoup de ces organisations deviendront, après la réforme du Code, des associations internationales de fidèles, relevant principalement du Conseil pontifical pour les laïcs d'abord, puis du Dicastère pour les Laïcs, de la Famille et de la Vie*.

[Phase contemporaine] *Enfin, il est possible d'identifier une phase contemporaine de ces réalités, nous limitant à considérer l'épanouissement post-conciliaire des mouvements et de nouvelles communautés, et à diviser davantage cette période historique. À quelques exceptions près, en fait, le grand développement eut lieu entre les années soixante-dix et quatre-vingt-dix, tandis qu'autour des années quatre-vingt, le phénomène connut une certaine institutionnalisation, ainsi qu'une inclusion officielle dans la mission de l'Église, notamment grâce au pontificat de Jean-Paul II.*

[1] Cf. E. LISIERO, *Types d'associations internationales de fidèles : une tentative de classification*, « Ius Ecclesiae » 35 (2023), pp. 473-505.

## 2. La matrice charismatique de nombreux groupes laïcs

De nombreux groupes ecclésiaux apparus à l'ère pré- et post-conciliaire partagent une caractéristique théologique fondamentale en commun, à savoir leur origine charismatique. Cet élément a été mis en lumière d'une manière particulière dans des études sur les mouvements ecclésiaux et les nouvelles communautés qui ne répondent pas uniquement à une logique agrégative de type sociologique. Je cite un exemple, celui du Mouvement des Focolaires, c'est-à-dire l'Œuvre de Marie, fondée avant le Concile Vatican II, par Chiara Lubitch, partant du charisme de l'unité.

[Charisme partagé] *Comme on le sait bien, la redécouverte des charismes a eu lieu précisément pendant le Concile Vatican II, avec la réévaluation de la dimension pneumatologique de l'Église*[2]*. Cette origine charismatique est soulignée par les interventions magistrales*[3] *des pontifes et soulignée par Iuvenescit Ecclesia. En fait, nous lisons dans la n. 2 du document : « En ce sens, ces agrégations ecclésiales, nées d'un charisme partagé, tendent à avoir pour but 'la fin apostolique générale de l'Église' ». Et dans la n. 16, nous trouvons ces précieuses indications :*

> *Les agrégations ecclésiales, sous leurs différentes formes, sont présentées comme des dons charismatiques partagés. Les mouvements ecclésiaux et les nouvelles communautés montrent comment un certain charisme originel peut rassembler les fidèles et les aider à vivre pleinement leur vocation chrétienne et leur état de vie au service de la mission ecclésiale.*

[Charisme originel] *Nous notons qu'on parle d'un « charisme partagé » à la base des mouvements et des nouvelles communautés. Selon le théologien H. U. von Balthasar, ce charisme peut être considéré comme « original »,*[4] *une expression reprise et étudiée par L. Gerosa qui a identifié quatre caractéristiques principales : il permet la réalisation d'une nouvelle voie de la suite Christi ; il permet au fondateur d'exercer la paternité et la maternité de la foi envers les autres, éveillant également chez les membres un sentiment d'appartenance et de famille ; il est à l'origine d'une forte impulsion missionnaire du mouvement ; il permet aux fidèles de mûrir leur identité de christifidelis et les fait être perçus comme une personne en relation.*[5]

[Nouvelle sequela Christi] *Lorsque nous parlons d'une nouvelle manière de sequela Christi, nous faisons référence au fait que le charisme éclaire un aspect de l'Évangile, une parole de Jésus qui devient une « révélation » pour le fondateur ou les fondateurs. L'appel à être disciples de Jésus est en fait unique, mais le charisme détermine une manière spécifique de l'incarner. Par exemple, le*

---

[2] Voyez en particulier les LG 4, 7, 12 et AA 3.

[3] Cf. JEAN-PAUL II, *Message aux participants au Congrès mondial des mouvements ecclésiastiques*, cit., p. 18. Pour la relation entre le Saint-Esprit et les mouvements dans le magistère de Benoît XVI : cf. L. NAVARRO, *Les nouveaux mouvements ecclésiaux dans le Magistère de Benoît XVI,* Ius Ecclesiae, 21 (2009), pp. 573-574. De l'analyse des diverses interventions du Pape sur ces mouvements, on peut saisir le lien étroit entre ces réalités ecclésiales et la troisième Personne de la Trinité. Les mouvements sont un don de l'Esprit et, par conséquent, proviennent d'une initiative divine, non seulement de l'agrégation simple des fidèles ; ils sont des instruments providentiels de l'Esprit pour réveiller la foi chez les croyants ; ils sont de véritables et appropriées « irruptions de l'Esprit » pour la société contemporaine. Leur origine charismatique les place au service de l'édification de l'Église tout en légitimant leur existence. Sur la nature charismatique des mouvements dans le magistère du pape François, cf. G. FELICIANI, *Vous pouvez être bras, mains, pieds, esprit et cœur d'une Église qui « s'avance ». Le pape François et les mouvements ecclésiastiques. Quel statut canonique pour les nouvelles communautés ?* , « Stato, Chiese e pluralismo confessionale » 22 (2020), pp. 34-36, https://statoechiese.it/contributi/voi-potete-essere-braccia-mani-piedi-mente-e-cuore-di-una-chiesa-in-uscita (consulté : 12 avril 2024).

[4] H.U. VON BALTHASAR, *Réflexions pour un ouvrage sur les mouvements laïcs dans l'Église,* dans *The Laity and the Mission of the Church,* édité par I. Biffi – al., Milan, Istra, 1987, p. 87.

[5] Cf. L. GEROSA, *Charisme et Loi dans l'Église. Réflexions canoniques sur le « charisme originel » des nouveaux mouvements ecclésiaux*, Milan, Jaca Book, 1989, 79-90.

*charisme conduit à vivre l'unité de Jésus ; ou à essayer de reproduire son amour pour les faibles et les pauvres ; ou son désir d'évangéliser ou même son esprit de prière. En essence, pour ceux qui adhèrent au mouvement et sont attirés par le même charisme originel, un chemin de sainteté est tracé à mettre en œuvre ensemble, une voie de suivre Jésus où un aspect de sa vie et de la prédication évangélique est mis en avant plutôt qu'un autre. Cela ne signifie pas que chaque personne ne traduit pas alors l'appel collectif avec des nuances particulières, peut-être selon l'état de vie ou le degré différent d'appartenance.*

[Vocation commune] *Nous nous permettons de proposer un passage supplémentaire : s'il est vrai que l'adhésion au même charisme façonne une identité commune, car elle conduit à incarner la vie chrétienne d'une certaine manière, alors il n'est pas trop audacieux de parler d'une « vocation commune » déterminée par le charisme originel. Cela est affirmé, par exemple, par l'évêque allemand C. Hegge, selon qui le charisme « unique » d'un fondateur devient la vocation de tous les membres*[6]*. Du charisme découle, en fait, un style de vie proposé aux adeptes du mouvement ; une spiritualité ; un style relationnel ; une manière de se rapporter aux réalités matérielles, jusqu'aux déterminations qui concernent des domaines concrets de l'existence. Tous ces aspects conduisent à la réalisation de l'unique appel à la sainteté qui découle du baptême de bien des manières, précisément selon des vocations particulières. Comme on peut le comprendre, dans ce cas le mot « vocation » est utilisé dans un sens différent du langage ecclésial courant, où l'on parle d'une vocation au sacerdoce, à la vie consacrée et, récemment, à la vie conjugale, comme l'a souligné le pape François dans Amoris Laetitia au n° 72.* [7]*Pour reprendre une expression du théologien G. Canobbio, la vocation est comprise comme la « pluralité des réalisations concrètes de la vie chrétienne ».*[8]

[Références statutaires] Si l'on prend le *Statut* des Coopérateurs Guanelliens[9], on peut clairement identifier les références à un charisme commun, le même d'où sont nés un institut religieux masculin et féminin. Nous lisons à la n. 1 : « Adhérons avec joie et conviction, dans notre vie laïque, au charisme de saint Luigi Guanella, essayons de suivre son modèle de vie et l'engagement à proclamer aux pauvres la bonne nouvelle du salut, en imitation de Jésus le Bon Pasteur et du Samaritain compatissant ». Et encore, à la n. 2 : « Avec les Filles de Sainte Marie de la Providence et avec les Serviteurs de la Charité, nous, Coopérateurs, portons aussi le charisme de Saint Luigi Guanella ». Il est donc intéressant, au n° 5, le langage vocationnel utilisé : « Le coopérateur guannelien accepte comme grâce spéciale et un don particulier cet appel de Dieu à vivre un projet de charité ».

[Une sainteté avec différentes déclinations] *Le charisme et ses manifestations, au niveau de la spiritualité et des engagements, façonnent ainsi la manière dont chaque membre vit sa vocation chrétienne : ils lui donnent un visage précis dans la mer sans fin des possibilités, dans la tension vers la sainteté unique à laquelle chaque baptisé est appelé, par différents chemins : « Dotés de moyens salutaires d'une telle abondance et grandeur, tous les fidèles de tout état et condition sont appelés par le Seigneur, chacun à sa manière, à une sainteté dont la perfection est celle du Père céleste lui-même » (LG 11). Le pape François, dans l'Exhortation apostolique Gaudete et Exultate, au n° 21,*[10] *présente le saint comme celui qui incarne un message de la Parole de l'Évangile : « Ainsi, chaque saint est un message que le Saint-Esprit tire des richesses de Jésus-Christ et transmet à son peuple.*

---

[6] Cf. C. HEGGE, *Il Vaticano II e i movimenti. Una recezione carismatica*, Rome, Città Nuova, 2001, p. 88.

[7] Francesco,

[8] G. CANOBBIO, *Dagli stati di vita alle vocazioni*, in *Gli stati di vita del cristiano,* édité par G. Canobbio, F. Dalla Vecchia, G.P. Montini, Brescia, Morcelliana, 1995, p. 40 (« Quaderni del Seminario di Brescia », n. 5).

[9] ASSOCIAZIONE GUANELLIANI COOPERATORI, *Statut*, Rome 2015, https://www.operadonguanella.it/la-famiglia-guanelliana/guanelliani-cooperatori (consulté : 7 octobre 2026).

[10] FRANÇOIS, Exhortation. Apost. *Gaudete et Exultate*, Sur l'appel à la sainteté dans le monde moderne, 19 mars 2018, AAS 110 (2018), pp. 1111-1161.

*Il nous rappelle que les chemins vers la sainteté sont différents. » Cela est évidemment vrai non seulement pour les saints, mais aussi pour chaque baptisé : « Que le ciel reconnaisse ce qu'est cette parole, ce message de Jésus, que Dieu désire adresser au monde par votre vie » (GE 23).*

Lorsque nous parlons d'adhésion à un charisme et de ce qu'il implique en termes de déclins de la vie chrétienne, nous faisons référence à une dimension identitaire qui existe bien avant la mise en œuvre des services. Cela ressort également dans *le Document Directeur en préparation de la II Assemblée des Coopérateurs Guanelliens, où il est non seulement* affirmé que de nombreuses contributions des membres soulignent que l'appartenance à l'association aide à « vivre sa vocation baptismale de manière plus consciente »,[11] mais dans laquelle le fait que « l'adhésion à l'Association ne représente pas seulement un engagement volontaire, mais un appel à vivre le charisme guannelien dans la vie quotidienne, dans la famille, au travail et dans la communauté ecclésiale » [12]est placé comme un élément de convergence.

[Traits communs du charisme guannelien] Dans quelle expression du charisme des coopérateurs guanneliens est-elle étayée ? Les Statuts n° 6 indiquent : « Guidé par le Saint-Esprit, le père Guanella a vécu et transmis aux membres de sa famille un style de vie et d'action originel qui trouve son origine dans une expérience évangélique typique. Cette expérience caractérise et donne un ton concret à notre relation avec Dieu, à nos relations avec nos frères et sœurs ainsi qu'à notre présence et à notre action dans le monde. »

Si l'on approfondit et que l'on prend chacun de ces aspects, on voit que les Statuts les présentent un par un, offrant une vue d'ensemble claire de la manière dont le charisme les détermine et les façonne. En ce qui concerne la relation avec Dieu, le sens de la paternité de Dieu et de sa Providence est mis en avant (cf. n. 7) ; la dimension filiale en Christ (cf. n. 8) ; une spiritualité marquée par la prière d'abandon en Dieu le Père ; par l'amour de l'Eucharistie ; par la dévotion à la Vierge Marie et à saint Joseph (cf. n. 9). Concernant le style relationnel, l'amour de la prédilection pour les pauvres (cf. n. 10) et la nécessité de cultiver l'esprit familial (cf. n. 12) sont mis en avant. Enfin, en ce qui concerne la présence et l'action dans le monde, l'engagement commun des trois branches de la famille guanellienne à approfondir et à diffuser le charisme guannelien ; la réalisation de projets et d'initiatives communs ; la participation à des réunions communes de prière et la vérification de la fidélité au charisme (cf. n. 20).

Jusqu'à présent, nous avons mis en lumière les traits communs, ceux qui découlent d'une vocation transversale aux membres de la famille guannelienne, bien que pour chacune des trois branches, caractérisées par des états de vie différents, il existe aussi des déclins spécifiques. Après tout, il arrive souvent que, dans des réalités agrégatives issues d'un charisme, il y ait des personnes de différents états de vie *qui partagent des engagements communs et un mode de vie clairement marqué par le charisme, contribuant de manière originale au développement de l'idéal unique.*

## 4. Associations avec un charisme d'où est née une VCI

[Origine des associations avec le charisme d'un CII] Certains groupes laïcs ont à l'origine le même charisme qui a fait prospérer les instituts de vie consacrée, masculins et féminins. Si l'on regarde l'histoire de ces associations, on observe au moins trois situations : dans certains cas, un laïc ou une laïque s'est senti particulièrement attiré par le charisme d'un institut religieux et a compris que cette même intuition charismatique aurait pu être déclinée dans l'État laïc, devenant une voie de

[11] *Document directeur en préparation de la deuxième assemblée des coopérateurs guanneliens,* p. 2.
[12] Ibid., p. 10.

promotion de la vocation chrétienne des laïcs, par la proposition d'un itinéraire spirituel et d'activités apostoliques à vivre « au milieu du monde ». Dans d'autres cas, ce sont les religieux qui ont pris l'initiative de fonder une réalité agrégative des laïcs attirés par le charisme de leur institut religieux. Enfin, une troisième possibilité est que le fondateur d'un ou plusieurs instituts religieux ait eu l'intuition, sur la base d'un charisme, de donner vie à une seule famille spirituelle composée d'hommes, de femmes religieux et de laïcs. Dans ce cas, la réalité laïque partage certains aspects importants avec l'institut de la vie consacrée, en particulier la spiritualité et les objectifs apostoliques.

[Histoire des Coopérateurs Guanelliens] Dans l'histoire de la famille guannelienne, cette troisième hypothèse s'est produite : le fondateur, dès le début de la fondation, avait compris que les laïcs étaient également appelés à partager la même intuition charismatique, s'engageant dans une spiritualité et une mission communes, bien que selon les différences dues à l'état de vie. À cet égard, nous lisons sur le site des Sœurs Guanelliennes : « Avec les deux congrégations religieuses qu'il fonda – les Filles de Sainte Marie de la Providence et les Servantes de la Charité – dès le début, le Seigneur entoura aussi [le fondateur] de collaborateurs laïcs et Don Guanella les considérait comme « tous les fils et frères qui, avec lui, dépensent soit leur intelligence, soit leur travail, soit leur argent, ou leur prière, pour faire marcher les œuvres qui portent non seulement le nom de la Providence sur les rails de la providence, mais qui valent plus leur vie. »[13] De plus, le préambule du *Statut* dit : « Avec une énergie contagieuse et un enthousiasme contagieux, il rassembla autour de lui un groupe de Sœurs, les Filles de Sainte Marie de Providence, des prêtres, les Servantes de la Charité et des amis laïcs, les appelant à partager son zèle charitable infatigable dans de nombreuses régions d'Italie, en Suisse et aussi en Amérique du Nord. »

[Famille spirituelle/charismatique] Les coopérateurs guanneliens sont juridiquement une association liée de fidèles qui fait partie de la famille guannelienne, en tant que troisième branche laïque. La famille guannelienne est une famille charismatique, une réalité composée d'un « ensemble d'instituts, de personnes de différents états de vie – laïcs, prêtres, hommes et femmes, religieux, laïcs, qui se reconnaissent comme appartenant au même charisme que le fondateur ou la fondatrice et qui sont unis les uns aux autres par lui dans la fraternité en Christ ».[14] En fait, comme l'a déclaré le pape François dans sa lettre pour l'Année de la Vie Consacrée : « En fait, autour de chaque famille religieuse, ainsi que dans les Sociétés de Vie Apostolique et dans les Instituts Séculiers eux-mêmes, il existe une famille plus large, la 'famille charismatique', qui comprend plusieurs Instituts se reconnaissant dans le même charisme, et surtout des chrétiens laïcs qui se sentent appelés, précisément dans leur condition laïque, à participer à la même réalité charismatique ».[15]

Parmi les différentes réalités qui composent la Famille Charismatique (dans notre cas « les branches »), il y a la plurivocationnalité, puisqu'il existe des fidèles de différents états de vie qui partagent le même charisme, la même mission et la même spiritualité. Cependant, chaque réalité possède son propre texte juridique (Constitutions et statuts) et sa propre autonomie de gouvernance, bien que les associations laïques, comme dans le cas des Coopérateurs Guanelliens, puissent avoir le profil d'une association qui dépend d'un institut de vie consacrée.

[13] https://www.suoreguanelliane.org/diventa-cooperatore/ (consulté : 7 octobre 2026).
[14] Site web de l'UISG
[15] FRANÇOIS, *Lettre aux personnes consacrées à l'occasion de l'Année de la Vie consacrée*, 21 novembre 2014 (III-1).

## 5. Le rôle des laïcs au sein d'une famille charismatique

[Famille, travail et société : espaces de mission des laïcs] Jusqu'à présent, nous nous sommes concentrés sur les aspects d'une identité commune ; nous entrons maintenant dans la spécificité du rôle des laïcs au sein d'une réalité agrégée qui fait partie d'une famille charismatique.

*Un laïc d'une association de fidèles vit sa mission en premier lieu au niveau du témoignage dans l'environnement où il est inséré : famille, travail, société et société. À cet égard, le décret du Concile sur l'apostolat des laïcs déclare : « Il existe de nombreuses occasions pour les laïcs d'exercer l'apostolat de l'évangélisation et de la sanctification. Le témoignage même de la vie chrétienne et des bonnes œuvres accomplies dans un esprit surnaturel ont le pouvoir d'attirer les gens à la foi et à Dieu » (AA 6).*

*La participation à un mouvement, ou en général à une association de fidèles, conduit à une dynamique familiale vivante selon un nouvel esprit, à approfondir la grâce du sacrement du mariage, reçue, peut-être, sans grande conscience. En même temps, elle offre de nouveaux stimuli pour affronter l'engagement parental à la lumière des valeurs chrétiennes. De nombreux mouvements offrent des chemins spécifiques aux couples, en effet, parfois le charisme vise principalement la sanctification de la famille, ce qui conduit à l'élaboration de méthodologies favorisant le développement de la relation entre conjoints, par exemple avec des moments de dialogue et de partage à la lumière de la Parole de Dieu. Il existe de nombreux témoignages d'époux chrétiens qui ont changé positivement la qualité de leur vie conjugale en devenant membres d'un mouvement et qui ont offert un témoignage de la beauté de l'amour conjugal qui dépasse les limites du foyer.*

*Un laïc est normalement inséré dans un contexte social et une culture qui apporte avec lui des valeurs et une vision de la réalité. C'est un domaine dans lequel il est appelé à offrir son témoignage chrétien, surtout là où l'idéal évangélique semble lointain. N'oublions pas qu'un espace particulièrement important aujourd'hui est le monde numérique, où chacun peut s'exprimer librement et affirmer ses convictions et ses choix en net contraste avec la « civilisation de l'amour ».*

[Coopérateurs guanneliens : Famille, travail et société : espaces de témoignage] En fait, le *Statut* des Coopérateurs guanneliens, après avoir rappelé l'exercice de la *tria munera* dans l'État laïc, mentionne précisément les domaines de la famille, du travail et de la société, comme espaces où vivre en premier lieu l'engagement des coopérateurs (cf. Statuts, n. 16-18). Il ne s'agit pas d'accomplir des choses extraordinaires, mais d'être témoins et promoteurs des valeurs chrétiennes et de ceux spécifiquement liés au charisme, comme une attention particulière pour ceux qui souffrent ou sont plus faibles. J'insiste sur la valeur de ce témoignage qui, comme l'a dit le pape François, peut avoir lieu « n'importe où, dans la rue, sur la place, au travail, dans une rue » (EG 127).

De plus, la priorité de la dimension témoignage apparaît clairement dans la perception des membres de l'Association. Dans le *Document directeur en préparation de la Deuxième Assemblée des Coopérateurs Guanelliens*, dans la partie relative au troisième domaine, celui de la mission, il est indiqué : « La première forme de mission est considérée comme un témoignage personnel ». De plus, on dit que de nombreuses contributions répondent en parlant de la vie quotidienne, précisant que « La charité se répand par l'exemple, la proximité, l'écoute et la capacité à construire des relations authentiques [...] Le témoignage précède les paroles et rend chaque proclamation crédible [...] La diffusion de l'esprit guannelien passe par l'acceptation, l'écoute, la proximité et la capacité à faire en sorte que chaque personne se sente aimée et valorisée. Dans cette perspective, le service n'est pas seulement une activité à accomplir, mais un mode de vie qui rend la charité divine présente dans les relations quotidiennes et dans les situations concrètes de la vie.[16] »

[16] *Document directeur en préparation de la II Assemblée des Coopérateurs Guanelliens*, pp. 7-8.

[Coopération et coresponsabilité avec les instituts guanneliens] Outre la dimension du témoignage dans son propre environnement de vie, la mission de la coopératrice guannelienne se caractérise par des aspects spécifiques, notamment la collaboration avec les Congrégations guannelies et leurs œuvres (Statuts, nn. 20-21). De plus, le charisme dirige la mission vers les pauvres (cf. *Statuts* n. 23), éprouvés dans le corps et l'âme, dans un dynamisme de sortir constamment de soi pour aller chercher la pauvreté visible et celle qui ne l'est pas. Le *Document directeur, en préparation de la Seconde Assemblée des Coopérateurs Guanelliens*, parle de « travaux, de relations et d'initiatives capables de générer l'espoir et la promotion de la personne ».[17]

[17] *Ibid*. p. 11.

Elisa Lisiero

# Coopérateurs guanneliens entre appartenance à la famille guanélienne, la coresponsabilité ecclésiale, le dialogue et l'acceptation de la diversité

(PARTIE II)

## 1. Introduction

Dans cette seconde partie de mon intervention, je vais me concentrer sur les aspects liés à la communion et à la synodalité, inhérents à la fois à la relation des coopérateurs guanneliens avec les deux branches de la famille guannelienne, et à la relation des associations avec les pasteurs des Églises locales dans lesquelles les groupes et associations sont insérés, en abordant des principes de nature générale qui s'appliquent également aux coopérateurs guanneliens.

## 2. La relation avec la famille guannelienne

[L'Association des Coopérateurs Guanelliens] Dans le décret de la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique de 2003, l'Association des Coopérateurs Guanelliens a été reconnue comme la troisième branche de la famille guannelienne, confiant à l'autorité compétente des deux instituts religieux (les Filles de Sainte-Marie de la Providence et les Servantes de la Charité) la tâche d'approuver les modifications des Statuts de l'Association.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans des questions purement juridiques, cependant il semble important de se rappeler quelques coordonnées fondamentales pour comprendre la typologie de l'association des coopérateurs guanneliens.

[Notes sur le droit associative] Les associations de fidèles naissent sur la base d'un droit fondamental des fidèles, sanctionné dans le Code latin de 1983 par can. 215. La reconnaissance de ce droit est une nouveauté importante qui permet à la libre initiative des fidèles de fonder des associations à des fins ecclésiastiques, sans intervention de la hiérarchie. Cependant, l'autorité ecclésiastique compétente peut ériger ou reconnaître des associations de fidèles, de différentes manières selon la nature publique ou privée de ces associations. De plus, l'autorité compétente exerce un devoir de vigilance sur toutes les associations de fidèles, afin d'éviter les abus au niveau de la foi et de la morale, ce qui va de pair avec le devoir de visiter ces associations (cf. can. 305). Les agrégations ecclésiales pré- et post-conciliaires, dont nous avons parlé lors de la première intervention, sont pour la plupart canoniquement configurées comme des associations privées et publiques de fidèles avec reconnaissance diocésaine ou nationale au niveau des conférences épiscopales, ou pontificales (cf. can. 312).

L'association des Coopérateurs Guanelliens peut être retracée jusqu'au type d'associations de fidèles liées à une VCI et plus précisément à deux instituts religieux, concernant lesquels il existe

certaines références dans les normes canoniques actuelles, en particulier les can. 311[1] et 677[2]. Ces références sont importantes pour comprendre la relation entre les trois branches de la famille guannelienne, spécifiées dans les Statuts de l'Association.

[Devoirs des Congrégations guanneliennes envers l'Association] Les deux instituts religieux ont des devoirs envers les Coopérateurs guanneliens : certains d'entre eux sont de nature générale, comme le rapportent les normes du Code, notamment pour veiller à ce que l'Association laïque soit imprégnée par l'esprit de la famille religieuse guannelienne (cf. can. 677 §2), ainsi qu'à s'assurer que l'association soit incluse dans les activités de l'apostolat présent dans le diocèse (cf. can. 311).

D'autres tâches sont de nature spécifique et nous les retirons des Statuts ; j'en mentionnerai quelques-unes. Il appartient aux Supérieurs généraux d'approuver les amendements aux Statuts de l'Association. Chaque groupe de coopérateurs guanneliens a un Délégué (Servante de la Charité ou Fille de Sainte Marie de Providence) responsable de l'animation spirituelle du Groupe local et de la formation des individus (cf. *Statuts*, n. 30), chargé de donner un avis sur la demande d'admission d'un aspirant à faire la promesse (cf. *Statuts*, n. 33). Chaque Conseil provincial a un Délégué (Serviteur de la Charité ou Fille de Sainte Marie de Providence) chargé de tâches de nature formative et spirituelle (cf. *Statuts*, n. 48). S'il y a un concile interprovincial dans une nation, il est assisté par un délégué (Serviteur de la Charité ou Fille de Sainte Marie de Providence) désigné par les Supérieurs des provinces religieuses présentes dans les nations en dialogue avec le conseil interprovincial (cf. *Statuts*, n. 53). Le Conseil œcuménique est composé de deux membres des congrégations religieuses guannelies (cf. *Statuts*, n. 56) et se réunit avec les Conciles généraux des deux Congrégations pour préparer des programmes communs (cf. *Statuts*, n. 57).

[Interaction des coopérateurs guanneliens avec les congrégations] D'autre part, les statuts soulignent le rôle des coopérateurs guanneliens dans l'accomplissement de la mission commune avec les deux congrégations guanneliennes, comme le souligne le n° 20 des statuts :

> *L'Association a une mission particulière avec les deux congrégations guanneliennes. Avec elles, nous collaborons à l'approfondissement et à la diffusion du charisme guannelien, nous participons à la réalisation de projets et initiatives communs, nous encourageons des rencontres communes de prière et la vérification de la fidélité au charisme.*

Il est également question d'une « collaboration concrète », au n° 21 du Statut :

> *Dans les Œuvres des Filles de Sainte Marie de la Providence et des Servantes de la Charité et dans les structures propres aux Coopérateurs, nous trouvons un lieu privilégié pour accomplir notre vocation guannelienne. Notre activité sera marquée par une collaboration concrète et, si elle est jugée appropriée, aussi par l'attribution d'activités et d'œuvres par les Congrégations guanneliennes. Dans ce cas, la collaboration est définie par des accords spéciaux.*

---

[1] « Les membres des instituts de vie consacrée qui présideront ou assistent d'une manière ou d'une autre les associations unies à leur propre institut doivent veiller à ce que ces associations participent aux activités de l'apostolat existant dans le diocèse, notamment en travaillant sous la direction de l'ordinaire local, ainsi que d'associations visant à exercer l'apostolat dans le diocèse. »

[2] « Les supérieurs et membres doivent maintenir fidèlement la mission et les travaux propres à l'institut ; cependant, ils doivent agir avec prudence face aux adaptations requises par les besoins du temps et du lieu, adoptant également des moyens nouveaux et appropriés. §2. Les instituts avec lesquels les associations de fidèles sont unies doivent les aider avec une sollicitude particulière afin qu'ils soient imprégnés de l'esprit authentique de leur famille religieuse. »

[Collaboration] Le Document Directeur en préparation de la Seconde Assemblée des Coopérateurs Guanelliens *revient sur le thème de la collaboration* ; parmi les thèmes soulignés par les membres comme méritant une attention particulière figure précisément la relation entre les Coopérateurs Guanelliens et les autres composantes de la famille guannelienne :

> *La valeur de la collaboration avec les Serviteurs de la Charité et les Filles de Sainte Marie de la Providence en formation est mise en avant ; des cours de formation associative sont proposés conjointement avec des religieux et des femmes et un renforcement des programmes communs. Il est nécessaire d'une discussion sur les thèmes de la coresponsabilité, de la participation et de la coopération au sein de la Famille*[3].

> *Il existe également un désir de renforcer les liens entre les différentes vocations de la famille guanélienne, reconnaissant dans la collaboration entre laïcs et religieux une ressource importante pour transmettre le charisme aux nouvelles générations, accompagner les groupes locaux et rendre la mission commune plus incisive. Malgré les différences de contexte local, il existe un désir clair de marcher ensemble, de se soutenir mutuellement et de construire un avenir commun*[4].

[Co-responsabilité ] Le Document Final du Synode sur la Synodalité portait également sur les processus décisionnels, car en eux se traduit l'engagement du Peuple de Dieu à vivre une coresponsabilité efficace. Cependant, un concept est mis en avant, celui d'une coresponsabilité différenciée, que je considère comme une clé pour interpréter de nombreux processus au niveau ecclésial et qui peut aussi être déclinée dans la relation au sein de l'Association des Coopérateurs Guanelliens, où des membres ont des tâches différentes, et dans la relation entre l'Association et les Congrégations guanneliennes.

Le Document déclare, concernant l'articulation des processus décisionnels :

> *Cette dernière prévoit généralement une phase d'élaboration ou d'instruction « par un travail commun de discernement, de consultation et de coopération » (CTI, n. 69), qui informe et soutient la prise de décision ultérieure, qui relève de la responsabilité de l'autorité compétente. Il n'y a ni compétition ni contraste entre les deux phases, mais par leur articulation, elles contribuent au fait que les décisions prises sont le fruit de l'obéissance de tous à ce que Dieu veut pour Son Église. Pour cette raison, il est nécessaire de promouvoir des procédures qui rendent efficace la réciprocité entre l'assemblée et ceux qui la présèntent, dans un climat d'ouverture à l'Esprit et de confiance mutuelle, dans la recherche d'un consensus aussi unanime que possible. Le processus doit également inclure la phase de mise en œuvre de la décision et celle de son évaluation, dans laquelle les fonctions des sujets concernés sont à nouveau articulées de nouvelles manières*[5].

## 3. La relation avec les pasteurs de l'Église locale

Parmi les groupes d'étude créés en application du Chirographe du défunt Père François pour traiter certaines questions spécifiques qui ont émergé lors du Synode sur la synodalité, l'un d'eux était

---

[3] *Document directeur en préparation de la seconde assemblée des coopérateurs guanneliens*, p. 12.
[4] Ibid.
[5] XVIe Assemblée générale ordinaire du Synode des évêques, *pour une Église synodale : Communion, participation, mission. Document final de la deuxième session de la deuxième session de la XVIe Assemblée générale ordinaire du Synode des évêques (2-27 octobre 2024)* 26 octobre 2024, nn. 90-91.

également dédié à la relation entre les agrégations locales et les pasteurs des Églises locales. Le document de synthèse produit par le Groupe est entièrement disponible, je me permets donc de le rappeler, dans sa partie finale, car il peut également proposer des idées pour aborder ce thème en relation avec les coopérateurs guanneliens.

[Inclusion des associations dans les Églises particulières] Normalement, les associations de fidèles opèrent au sein des Églises particulières, bien que leur diffusion puisse être internationale et que leur reconnaissance reflète parfois cette structure. Cela nous amène à considérer la relation entre l'association et le pasteur de l'Église locale qui est appelé à veiller sur eux, comme nous l'avons déjà rappelé. Nous ne devons pas non plus oublier le rôle de l'évêque en tant que modérateur du culte et de l'apostolat dans son diocèse (LG 27).

[Principes tirés du Document du Groupe 6] Il existe des tâches spécifiques des pasteurs en ce qui concerne les associations des fidèles présentes sur le territoire sur lequel ils ont juridiction, mais il existe aussi une attitude d'association dans l'établissement de relations avec les pasteurs et les églises locales. En reprenant le document du Groupe 6, Sous-groupe 3, il est clair la nécessité d'une « conversion relationnelle » qui puisse « donner naissance à un échange de dons au service de la mission commune ».

> *Cette conversion relationnelle (en partie déjà en cours) peut être décrite par un double mouvement vertueux. D'une part, les pasteurs sont appelés à considérer les membres de l'AFMENC non pas comme un problème à résoudre au sein des églises locales, mais comme des fidèles avec qui établir une relation ; d'autre part, les membres de l'AFMENC sont appelés à se concevoir comme « en mission », abandonnant toute auto-référentialité et se mettant au service de l'Église. La conscience de la mission commune à laquelle l'on est appelé peut favoriser la conversion relationnelle désirée par le Synode*[6].

En plus de la conversion relationnelle, émerge le principe de communion, auquel nous pouvons nous référer

> *certaines attitudes jugées nécessaires tant chez les évêques que chez les modérateurs, telles que l'ouverture et le dialogue. Une écoute active et empathique, libre de préjugés et de préjugés, est également fondamentale. Il est ainsi possible d'atteindre la connaissance mutuelle, qui est favorisée par une disposition proactive à la communication périodique et constante. Une étape supplémentaire fait aussi partie de l'esprit de communion, à savoir la co-discernement, comprise comme une participation partagée aux processus décisionnels.*[7]

Il ne faut pas non plus oublier le principe de co-essentialité entre dons hiérarchiques et charismatiques, qui permet aux pasteurs de veiller sur l'exercice des charismes et leur discernement, ainsi que sur l'accompagnement des réalités qui découlent d'un charisme[8].

Enfin, le principe de synodalité permet de

> *la construction de liens d'unité, d'interdépendance, de collaboration et de coresponsabilité. L'interdépendance consiste en une influence mutuelle, dans un échange et une confrontation continus qui nécessitent une « confiance mutuelle » entre les personnes et la coordination de ses propres efforts et ressources avec ceux des autres afin d'atteindre les*

---

[6] GROUPE D'ÉTUDE NUMÉRO 6, *La révision sous une perspective synodale et missionnaire des documents sur les relations entre évêques, Vie consacrée, Agrégations ecclésiales*, p. 49.

[7] Ibid., p. 64.

[8] Ibid., p. 64-65.

> *objectifs attendus. Pour mener un parcours synodal, il n'est pas possible d'agir seul : les autres sont indispensables [...]* [9].

Quelques outils concrets pour l'exercice de la synodalité sont l'inclusion dans le plan pastoral diocésain et dans les différents organes de participation ; les consultations des associations laïques ; les commissions des mouvements ou associations laïques ; l'assemblée synodale et les assemblées diocésaines.

Je crois que les principes que nous venons de rappeler peuvent offrir une base de réflexion lors de votre Assemblée ou peut-être soulèvent-ils des questions, menant à la question de la mesure dans laquelle l'Association est insérée au niveau de l'Église locale et dans quelle mesure la relation des groupes locaux avec les Curés est cultivée. Enfin, je cite un rappel tiré de votre document qui souligne la nécessité de collaborer avec les réalités du territoire, tant paroisses que d'autres associations caritatives :

> *De nombreuses contributions invitent également à la collaboration avec les paroisses, Caritas, associations, travaux guanneliens et d'autres réalités de la région. Cette perspective est particulièrement mise en avant par l'Italie, qui propose une collaboration stable avec les réalités déjà en activité sur le territoire, et par le Brésil, où la participation à des activités sociales et pastorales destinées aux populations les plus vulnérables est*[10] *encouragée.*

[9] Ibid., pp. 65-66.

[10] *Document directeur en préparation de la deuxième assemblée des coopérateurs guanneliens*, p. 8.